

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le 26 juin à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des droits humains, sous la présidence de Monsieur Didier MAUDUIT, Maire,

**Présents :**

Marie-Claude JEHANNE, Pierre COURCHAI, Véronique PERINI Adjoints

Maximiliano MUNOZ, Nicole ROUVIÈRE, Catherine VULPÉE, Irène LEGRAND-MORIN,  
Michel PICHARD, Richard DE FILIPPIS, Eric JEANJEAN, Sébastien POUTREL, Géraldine  
BIDEL, Pierre – Louis JEANJEAN, Sandrine DELAMARRE

*Monsieur Michel PICHARD a été élu secrétaire de séance.*



## 1) COMMUNICATIONS DU MAIRE :

- Monsieur le Maire lit le courrier de félicitations envoyé par Monsieur Bernard AUBRIL – Maire de LISIEUX suite à l'élection du nouveau conseil municipal.
- Monsieur le Maire lit le courrier de félicitations reçu de Monsieur Christophe BLANCHET – Député du Calvados et précise qu'il proposera à Monsieur le Député une rencontre courant Septembre. Une visite de la chambre des députés pourrait être envisagée.
- Monsieur le Maire lit le courrier de félicitations envoyé par Monsieur Pascal ALLIZARD – Sénateur du Calvados
- L'Association Retraite active m'a sollicité afin d'obtenir la mise à disposition de locaux afin d'organiser des activités. L'association utilisera la salle des droits humains à partir du mois de Septembre 2020 le lundi de 14h00 à 17h00 pour l'activité danse en ligne – la petite salle de réunion de 14h00 à 16h00 pour l'activité activ'mémoire et le parc communal le jeudi de 9h30 à 11h30 pour l'activité disc-golf. Les locaux seront mis à disposition gracieusement en contrepartie une dizaine de beuvillersois pourront participer aux activités gratuitement sous réserve qu'ils soient assurés. Les beuvillersois pourront adhérer à cette association en réglant la cotisation annuelle de 55 €.
- Monsieur le maire informe qu'il a été contacté par le CAL LISIEUX (Club de football) qui souhaite créer une équipe féminine U11 et éventuellement une équipe sénior. Monsieur le Maire précise qu'il a un engagement moral avec le club de football de SAINT-DESIR pour la saison 2020-2021.

## 2) BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE « Eau » – BUDGET ANNEXE « Résidence du Châtaigner » v

### Budget Principal

Monsieur le Maire assisté de Monsieur le Receveur commente le compte de résultat 2019.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, Monsieur le Receveur a souligné une baisse non négligeable du solde de 2019 à savoir 165 425,86 Euros à comparer avec le solde de 2018 qui était de 210 915,40 Euros. Toutefois, cette épargne permet de financer des investissements afin de moderniser les infrastructures communales. Il est à noter la baisse cette année encore de 7 000 Euros de dotation globale de fonctionnement.

S'agissant du budget d'investissement, le besoin de financement nécessaire pour l'équilibre budgétaire s'établit à 132 077,31 Euros. Les écritures sont présentées dans le tableau ci-après :

#### A/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

#### **Section de fonctionnement :**

- Dépenses 2019	868 233,20 Euros
- Recettes 2019	1 033 659,06 Euros
- Résultat exercice 2019	+ 165 425,86 Euros
- Résultat antérieur	0,00 Euros
- = Résultat cumulé	+ 165 425,86 Euros

<b>- Section d'investissement :</b>	
- Dépenses 2019	421 909,08 Euros
- Recettes 2019	559 297,69 Euros
- Résultat exercice 2019	+ 137 388,61 Euros
- Résultat antérieur	- 194 265,92 Euros
- = Résultat cumulé	- 56 877,31 Euros

**Reste à réaliser 2019 :**

- Dépenses	213 200,00 Euros
Recettes	138 000,00 Euros
= Solde	- 75 200,00 Euros

**Besoin des financements nets des investissements au 31/12/2019 - 132 077,31 Euros**

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pierre COURCHAI, Adjoint, Monsieur le Maire étant sorti comme le veut l'usage.

**B/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR MUNICIPAL**

Le compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal, rigoureusement conforme au compte administratif est approuvé, à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**C/ AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2019**

Le Conseil Municipal, décide d'affecter une partie du résultat cumulé de la section de fonctionnement positif de 165 425,86 Euros afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit la somme de 132 077,31 Euros.

**D/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Les propositions de dépenses et de recettes étudiées préalablement par la commission finances sont présentées par Monsieur le Maire.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** : Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 064 494 Euros comme indiqué dans le tableau ci-après

COMMUNE DE BEUVILLERS BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE BEUVILLERS Budget Principal - BP - 2020

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	1 064 494,00	1 029 621,33
<b>O</b>			
<b>T</b>			
<b>E</b>			
+		+	+
<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
<b>E</b>			
<b>P</b>			
<b>O</b>	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent)
<b>R</b>		0,00	34 872,67
<b>T</b>			
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		1 064 494,00	1 064 494,00

**Les postes importants :**

- Charges du personnel : la prévision est fixée à 365 800 Euros
- Charges à caractère général : Ce poste à hauteur de 324 700 Euros sert au fonctionnement général de la commune (eau, électricité, chauffage, entretien voiries, bâtiments...)
- Charges de gestion courante : Ce poste à hauteur de 234 123 Euros prend en charge la cotisation au service de la sécurité incendie départementale, la subvention du CCAS, les indemnités des élus, les participations scolaires et les contributions aux organismes divers (SDEC)

COMMUNE DE BEUVILLERS BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE BEUVILLERS Budget Principal - BP - 2020

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>		<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	315 200,00	0,00	324 700,00	324 700,00	324 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	399 300,00	0,00	365 800,00	365 800,00	365 800,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	214 899,00	0,00	234 123,00	234 123,00	234 123,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>930 399,00</b>	<b>0,00</b>	<b>925 623,00</b>	<b>925 623,00</b>	<b>925 623,00</b>
66	Charges financières	34 500,00	0,00	30 500,00	30 500,00	30 500,00
67	Charges exceptionnelles	64 976,00	0,00	95 271,00	95 271,00	95 271,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00		13 100,00	13 100,00	13 100,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 044 875,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 064 494,00</b>	<b>1 064 494,00</b>	<b>1 064 494,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 044 875,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 064 494,00</b>	<b>1 064 494,00</b>	<b>1 064 494,00</b>

+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	---	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 064 494,00</b>
---	--	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	11 500,00	0,00	6 500,33	6 500,33	6 500,33
70	Produits services, domaine et ventes div	64 000,00	0,00	59 000,00	59 000,00	59 000,00
73	Impôts et taxes	864 276,00	0,00	869 604,00	869 604,00	869 604,00
74	Dotations et participations	60 099,00	0,00	45 917,00	45 917,00	45 917,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 039 875,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 024 021,33</b>	<b>1 024 021,33</b>	<b>1 024 021,33</b>
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 045 475,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 029 621,33</b>	<b>1 029 621,33</b>	<b>1 029 621,33</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 045 475,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 029 621,33</b>	<b>1 029 621,33</b>	<b>1 029 621,33</b>

+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>34 872,67</b>
---	---	------------------

=	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 064 494,00</b>
---	--	---------------------

**Subventions versées aux associations :** La somme globale attribuée s'élève à 16 736 Euros.

Comme tous les ans, les élus souhaitent soutenir les associations en leur octroyant des subventions nécessaires à leur bon fonctionnement durant l'année. Il est à noter cette année une subvention exceptionnelle au bénéfice du Jumelage Beuvillers Plus Gipperath qui permettra d'accueillir les amis allemands. Sous réserve que les amis allemands puissent venir.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
2041981	01	Participation	SDEC	Etablissement de droit public	15 000,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6553	01	Contingent incendie	Service Incendie	Etablissement de droit public	43 695,00
65548	SDEC	Participation	SDEC	Etablissement de droit public	100 000,00
6558	AGGLO LISIEUX NORMAN	Centre aéré	COMMUNAUTE D'AGGLO LISIEUX NOR	Commune	900,00
6558	MAIRIE DE COQUAINVIL	Centre aéré	COMMUNE DE GLOS	Commune	100,00
657348	Ville de LISIEUX	Participation scolaire	VILLE DE LISIEUX	Commune	5 620,00
657348	Commune de St Martin	Participation scolaire	COMMUNE DE ST MARTIN DE LA LIE	Commune	980,00
657362	01	Subvention	CCAS BEUVILLERS	Commune	9 492,00
6574	4	Subvention	APE BEUVILLERS ASSOCIATION PAR	Association	2 000,00
6574	5	Subvention	CERCLE DE L'AMITIE DE BEUVILLE	Association	600,00
6574	6	Subvention	JUMELAGE BEUVILLERS PLUS GIPPE	Association	700,00
6574	8	Subvention	SECOURS CATHOLIQUE LISIEUX	Association	200,00
6574	9	Subvention	ALCOOL INFOS BASSE NORMANDIE C	Association	100,00
6574	10	Subvention	REFUGE ANIMAL AUGERON	Association	1 216,00
6574	11	Subvention	LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE	Association	200,00
6574	12	Subvention	ECOLE BON PASTEUR	Association	450,00
6574	13	Subvention	LES DOIGTS D'ARGILE	Association	300,00
6574	14	Subvention	ASSOC PARALYSES DE FRANCE	Association	100,00
6574	15	Subvention	CROIX-ROUGE FRANCAISE	Association	200,00
6574	16	Subvention	16. Réserve	Association	1 000,00
6574	19	Subvention	ASSOC FRANC SCLEROSES EN PLAQU	Association	100,00
6574	21	Subvention	ECOLE SAINT JEAN BAPTISTE DE L	Association	800,00
6574	27	Subvention	ECOLE SAINTE THERESE OGE	Association	200,00
6574	25	Subvention	ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMU	Association	300,00
6574	30	Subvention	MFR LA POMMERAYE	Association	100,00
6574	52	Subvention	CIDFF	Association	370,00
6574	56	Subvention	BTP CFA CALVADOS	Association	150,00
6574	57	Subvention	APAEI DES PAYS D'AUGE ET ASSOC	Association	150,00
6574	58	Subvention	LES RESTAURANTS DU COEUR	Association	300,00
6574	56	Subvention	AFM	Association	100,00
6574	57	Subvention	CAL HANDBALL	Association	650,00
6574	58	Subvention	BAC EMPLOI	Association	300,00
6574	40	Subvention	ADMIR DE LISIEUX	Association	300,00
6574	41	Subvention	Les Chats du Coeur	Association	200,00
6574	42	Subvention	AMICALE ANCIENS COMBATTANTS GL	Association	150,00
6574	255	Subvention	MFR BLANGY	Association	150,00
6574	351	Subvention	M PARTICIPATION FAMILLES	Association	1 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	85	Subvention	LA DAME BLANCHE 14260	Association	200,00
6574	84	Subvention	VALORBIQ COOPÉRATIVE SCOLAIRE ÉCOLE 141	Association	1 200,00
6574	85	Subvention	SPORT APRES L'ÉCOLE 14100 GLOS	Association	840,00
6574	86	Subvention	ENATH 14120 MONDEVILLE 38 RUE	Association	100,00

*Intérêts des emprunts* : Représentent pour 2020 : 30 000 Euros. Il est à noter une baisse de 4 000 Euros sur ce poste suite au désendettement amorcé.

**-Les impôts locaux** : Il est à noter que la baisse des dotations d'Etat annuelles représente pour l'année 2020 une perte financière de 7 000 Euros. Le montant cumulé sur 5 ans de cette perte de dotations de l'Etat est de 86 000 Euros.

Toutefois, compte tenu du contexte économique qui reste difficile, la commission finances propose de ne pas augmenter les impôts pour l'année 2020. Cette proposition est mise aux voix. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter l'impôt pour l'année 2020.

	Taux 2019	Produits 2019	Taux 2020	Produits 2020
Taxe d'habitation	9.10 %	126 126 €	9.10%	129 311 €
Foncier bâti	13.68%	244 872 €	13.68%	249 797 €
Foncier non bâti	25.63%	12 918 €	25.63%	12 918 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT** : La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 1 445 678 Euros dont 1 186 564.69 Euros pour les travaux de l'exercice 2020. Les principales opérations présentées par Monsieur Pierre COURCHAI, Adjoint chargé des travaux sont rappelées ci-dessous :

- Rénovation thermique et énergétique de la salle des Loisirs
- Travaux d'accessibilité divers bâtiments
- Création de plateaux ralentisseurs Chemin de l'Eglise et Chemin des Loges
- Travaux de voirie Chemin de l'Eglise et Route d'Orbec

### RECAPITULATIF

### BUDGET PRINCIPAL

- Recettes de fonctionnement	1 064 494 Euros
- Dépenses de fonctionnement	1 064 494 Euros
- Recettes d'investissement	1 445 678 Euros
- Dépenses d'investissement	1 445 678 Euros

*Soit un budget 2020 cumulé à hauteur de 2 510 172 Euros*

Ce budget a été voté à l'unanimité

## **Budget Annexe Eau**

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2019. Les écritures sont conformes aux écritures de Monsieur le Receveur.

La communauté d'Agglomération Lisieux Normandie a pris la compétence eau le 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Le transfert de cette compétence a donné lieu à la clôture du budget annexe communal entraînant la réintégration de l'actif et du passif dans le budget principal de la commune et la mise à disposition à titre obligatoire des immobilisations nécessaires à l'exercice du service, ainsi que les droits et obligations y afférant, notamment les emprunts, au profit de la Communauté d'Agglomération.

L'approbation du compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau fait apparaître les soldes suivants

Résultat de clôture de l'exercice 2019 pour la section de fonctionnement : 1 524,12 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 pour la section d'investissement : 10 964,00 €

Il est convenu entre la commune de BEUVILLERS et la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie que la commune reverse la totalité des excédents du budget au budget de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

## **Budget Annexe Lotissement**

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2019. Les écritures sont conformes aux écritures de Monsieur le Receveur.

- Recettes de fonctionnement	609 116.79 Euros
- Dépenses de fonctionnement	609 116.79 Euros
- Recettes d'investissement	159 668.63 Euros
- Dépenses d'investissement	159 668.63 Euros

A la fin des travaux, les excédents seront reversés sur le budget principal de Beuvillers. Ce budget annexe sera clos définitivement cette année 2020.

## **3/ ECOLE**

Madame Marie-Claude JEHANNE Adjoint au maire en charge des affaires scolaires et Monsieur Maximiliano MUNOZ Conseiller Municipal membre de la commission affaires scolaires se sont rendus au dernier conseil d'école qui a eu lieu le 19 juin. L'année scolaire a été perturbée par le COVID 19.

Pendant le confinement, les enseignantes ont mis en place un blog pour permettre aux enfants une scolarité en ligne. Ce blog a été apprécié des parents et des enfants. Toutefois, quelques familles ont vite décroché. Les enseignantes ont accueillis les enfants des personnels soignants pendant les horaires scolaires et le personnel communal a pris le relais pendant le temps périscolaire pour la garderie et le ménage quotidien des locaux. Depuis le 11 mai, les enfants sont rentrés progressivement en classe, nous avons mis en place le protocole sanitaire qui nous a été imposé et avons instauré un service de cantine avec des repas froids servis en plateaux individuels afin de respecter un service d'hygiène qui nous été demandé. Ce service a eût un coût supplémentaire par rapport aux repas classiques. Cette différence a été prise en charge par la commune. Pour la rentrée de septembre 2020, 115 enfants sont actuellement inscrits, l'effectif est en légère hausse.

Un agent communal fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> Septembre et nous devons le

remplacer. La commission des affaires scolaires travaille sur le sujet. L'école maternelle va accueillir une jeune fille pour un contrat d'apprentissage en alternance pendant toute l'année scolaire 2020/2021, l'ATSEM sera le maître de stage. L'une des enseignantes de maternelle fait valoir ses droits à la retraite. Le bilan financier de la coopérative scolaire est confortable. Quelques travaux d'entretien vont être rapidement nécessaires notamment la réfection du sol sous le jeu dans la cour de l'école maternelle. De plus importants travaux seront à prévoir en cours d'année prochaine. Monsieur Maximiliano MUNOZ précise que les deux tableaux interactifs dont dispose l'école sont des outils très utiles et intéressants. L'équipe enseignante souhaiterait pouvoir disposer d'un troisième tableau pour la classe des CP.

#### **4/ Commission de contrôle des listes électorales**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée. Un délégué et un suppléant ont été nommés, il s'agit de Monsieur Maximiliano MUNOZ qui sera titulaire et Madame Irène LEGRAND-MORIN qui sera suppléante.

#### **5/ Délibérations**

##### **A/ Indemnité de fonction du maire, des adjoints au Maire et des conseillers délégués – Fixation des taux**

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer l'indemnité de fonction du maire, des trois adjoints et des deux conseillers délégués selon les pourcentages ci-dessous, à compter du 27 Mai 2020 :

Le Maire : 88,37% de la valeur d'indemnisation maximale  
(soit 88,37% des 51.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique)

Les adjoints : 89.90 % de la valeur d'indemnisation maximale  
(soit 89.90% des 19.8% de l'indice brut terminal de la fonction publique)

Les conseillers délégués : 6% de la valeur d'indemnisation maximale  
(soit 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique)

##### **B/ Taux des taxes de contributions directes pour 2020**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, vote comme suit les taux des taxes pour les contributions directes pour 2020 sans augmentation.

- Taxe foncier bâti :	13,68%
- Taxe foncier non bâti :	25,63 %

##### **C/ Constitution nouvelle commission communale des impôts directs locaux (CCID)**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Vu le renouvellement du conseil municipal en date du 26 Mai 2020, considérant que le Conseil Municipal doit proposer une liste de présentation comportant 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants (6 titulaires nommés + 6 suppléants nommés) le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de proposer les 24 personnes figurant sur le tableau annexé.



**D/ Réintégration du budget annexe « Eau » dans le budget principal de la commune – Transfert des résultats**

Monsieur le Maire en accord avec Monsieur Gilbert LE GUEN, Receveur Municipal de la commune, demande aux membres du Conseil Municipal que le transfert des résultats de l'année 2019 du budget annexe « Eau » soit réintégré dans le budget principal de la commune de Beuvillers, puisque la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie a pris la compétence « Eau » au 1<sup>er</sup> Janvier 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de réintégrer le transfert des résultats de l'année 2019 du budget annexe « Eau » dans le budget principal de la commune de Beuvillers à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 et de reprendre l'excédent de fonctionnement d'un montant de 1 524,12 € et l'excédent d'investissement d'un montant de 10 964 € sur le budget principal de la commune de Beuvillers.

**E/ Transfert des excédents du budget annexe assainissement à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie**

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant : vu l'article L 5217-2 et L 5217-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2224-1 et L 2224-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20.30 approuvant le compte de gestion 2019 du receveur municipal,

Vu la délibération n° 20.30 approuvant le compte administratif 2019,

Au 1er janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie est devenue compétente en matière de compétence Eau, Assainissement et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,

Le transfert de cette compétence a donné lieu à la clôture du budget annexe communal entraînant la réintégration de l'actif et du passif dans le budget principal de la commune et la mise à disposition à titre obligatoire des immobilisations nécessaires à l'exercice du service, ainsi que les droits et obligations y afférant, notamment les emprunts, au profit de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

Le principe général concernant le devenir des excédents afférant aux compétences transférées, constatés lors de la clôture de ces budgets est le suivant : les résultats budgétaires constatés avant le transfert de compétence sont maintenus dans la comptabilité de la commune, en tant que résultante de l'activité de celle-ci, lorsque la commune était compétente.

Toutefois, le domaine de l'eau constitue un cas particulier, puisque soumis au principe de l'équilibre financier qui nécessite l'individualisation des dépenses et des recettes au sein d'un budget spécifique, assortie de l'impossibilité de financement par le budget principal (art. L.2224-2 CGCT, sauf dispositions spécifiques). De ce fait, les excédents résultant strictement de l'exercice de la compétence, peuvent être identifiés et être transférés à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

L'approbation du compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau fait apparaître les soldes suivants :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 pour la section de fonctionnement : 1 524,12 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 pour la section d'investissement : 10 964,00 €

Il est convenu entre la commune de BEUVILLERS et la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie que la commune reverse la totalité des excédents du budget.

Le transfert d'excédent doit donner lieu à délibérations concordantes de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) et de la commune concernée. La présente délibération sera donc transmise à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie qui se prononcera lors d'un prochain Conseil Communautaire. Au vu de ces délibérations, les opérations budgétaires et comptables de transfert des résultats budgétaires, qui sont des opérations réelles imputées au budget principal de la commune, seront alors les suivantes :

Transfert à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie de l'excédent de fonctionnement pour 1 524,12€  
Les crédits sont inscrits en dépenses de fonctionnement au budget de la collectivité au compte 678.

Transfert à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie de l'excédent d'investissement pour 10 964,00€

Les crédits sont inscrits en dépenses d'investissement au budget de la collectivité au compte 1068.

#### **F/ Relevage de l'orgue – Eglise Sainte Cécile**

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant : l'orgue de l'Eglise Sainte-Cécile va devoir bénéficier de plusieurs réparations, il devra être relevé. Le montant du relevage est d'environ 40 000 €. La commune peut bénéficier d'une subvention pour l'aider à financer ces travaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention la plus élevée possible à la Sous-Préfecture de LISIEUX.

#### **G/ Travaux Salle des Loisirs**

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant : les travaux de la Salle des Loisirs prévus au marché ont commencé depuis quelques mois. Néanmoins, il s'avère que des travaux non prévus ont été descellés. Nous devons faire appel à une entreprise hors lot et hors marché pour des travaux de charpente métallique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager les travaux imposés nécessaires avec l'entreprise SARL CTMS pour les travaux de renforcement de la charpente métallique.

#### **H/ Prime exceptionnelle COVID 19**

Considérant le surcroît significatif de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certains agents du personnel de la commune de BEUVILLERS appelés à exercer leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou assimilé pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

- Cette prime sera versée aux agents, parmi ceux mentionnés à l'article 5 du décret n°2020-570 précité, ayant exercé leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou les deux à la fois durant l'état d'urgence sanitaire.
- Le montant de cette prime exceptionnelle est plafonné à **330€** par agent. Cette prime n'est pas reconductible.
- Le Maire détermine par arrêté, les bénéficiaires et le montant de la prime dans le cadre fixé par la présente délibération, ainsi que les modalités de versements.

La présente délibération prend effet à compter du 26 Juin 2020 pour ce qui concerne l'attribution de cette indemnité.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

## **6/ Questions diverses**

**Pierre COURCHAI** : informe qu'il a travaillé sur les marchés, il faut prévoir de reprendre certaines voiries sur la commune. Il va lancer des consultations pour l'accessibilité de la Salle des Droits Humains et de la Mairie, les travaux du Chemin de l'Eglise et de la Route d'Orbec.

**Monsieur le Maire souhaite que la commission travaux se réunisse pour étudier ces dossiers.**

**La séance est levée à 23h20**